

**- ANNEXE C -  
PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES A UN TYPE D'ACTION**

**INTERVENTION :** Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements

**TYPE D'ACTION** **Plantations pérennes**

*Cocher les cases*

Pièces demandées pour justifier les points suivants :	Précisions le cas échéant	Pièces à fournir	Concerné	Non-concerné
<b>Pour tous</b>	<b>Pour les opérations supérieures à 200 000 € HT</b>	Plan de développement de l'entreprise sur 3 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Engagement spécifique</b>  <b>Projet</b>	<b>Pour l'agriculteur (demande individuelle ou collective)</b>  <b>Pour les groupements et les dossiers collectifs</b>	Annexe 3 relative aux engagements spécifiques et aux sanctions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Annexe 4 relative aux engagements spécifiques et aux sanctions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Convention d'engagement signée entre le groupement et l'agriculteur, relatives aux engagements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Procès-verbal de la dernière assemblée générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<u>Document précisant :</u> La liste nominative des bénéficiaires ultimes avec leur SIRET Les surfaces totales par barème/forfait applicable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Critères de sélection ou de modulation du taux d'aide</b>	<b>Selon l'opération et le demandeur</b>	S'il y a lieu : contrat de commercialisation via une organisation d'achat (type coopérative ou autre) ou note argumentée (notamment études de marché) du porteur de projet précisant les modalités mises en œuvre de la commercialisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		S'il y a lieu : en cas de production sous signe qualité normée : attestation HVE ou certification AB ou la preuve de démarrage de la conversion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si le demandeur est un jeune agriculteur en cours d'installation (moins de 40 ans) : Convention attributive de l'aide au titre de la 75.01  Si le demandeur est un jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans : certificat de conformité jeune agriculteur et plan de développement JA qui mentionne les investissements de plantation pour lesquels l'aide est demandée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

☞ **Le service instructeur se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.**

SIGNATURE			
Fait à		Le	
Nom du signataire			
Qualité du signataire			
<i>Signature et cachet</i>			

**Attention :**

**Pour les dossiers collectifs en canne et banane, merci de noter que les pièces suivantes seront exigées à la demande de paiement :**

- Attestation de régularité sociale et fiscale de chaque planteur à l'année de la demande d'aide
- Bons de livraison des boutures (canne) ou des vitro plants (banane)
- Déclarations de surface de chaque planteur indiquant la date de plantation, l'ilot, la parcelle, la culture et la surface concernés par la demande d'aide